





La mesure : c'est votre affaire d'y voir.


Mesurement Canada / Mesures Canada
An Agency of Industry Canada / Un organisme d'Industrie Canada

DATE INSPECTED / DATE D'INSPECTION	
YEAR ANNEE	2014 2015 2016 2017 2018 2019
MONTH MOIS	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
YEAR ANNEE	/2015/2016/2017/2018/2019/2020/2021/ N/A S.O.

EXPIRES / EXPIRATION
 QUESTIONS OR COMPLAINTS / QUESTIONS OU PLAINTES
MC.GC.CA


Il est maintenant obligatoire de faire inspecter vos appareils de mesure.

Si vous utilisez un appareil de mesure comme une pompe à essence, un distributeur de propane ou une balance dans votre entreprise, vous devez connaître les changements apportés à la *Loi sur les poids et mesures* et au Règlement.

Ces changements signifient que vous devez faire inspecter vos appareils régulièrement par un fournisseur de services autorisé (FSA) par Mesures Canada. Des amendes et des pénalités pouvant atteindre 50 000 \$ seront imposées aux entreprises qui ne se conforment pas à ces nouvelles exigences. Ces changements font partie du plan à long terme du gouvernement du Canada visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre le fait de trop payer ou de ne pas payer suffisamment pour des marchandises vendues en fonction d'une mesure.

Assurez-vous de bien comprendre les répercussions que ces modifications auront sur votre entreprise et la façon de vous y conformer. Consultez le site Web mc.gc.ca ou composez le **1-800-328-6189**.


 Appelez dès aujourd'hui pour réserver votre inspection
1.866.574.5100
www.nee.ca